



CHARTRE D'ENGAGEMENT COMMUNAL



**PLAN CLIMAT DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PARIS-SACLAY
2019-2024**



Signature



Charte communale d'engagement dans le Plan Climat

Entre

La commune de Chilly-Mazarin, représentée par sa Maire, Rafika REZGUI, dûment habilitée par délibération n° D220404-3 du 4 avril 2022,

Et

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay, représentée par son Président, Grégoire DE LASTEYRIE, dûment habilité par délibération n° 2019-413 en date du 18 décembre 2019.

Il est convenu ce qui suit :

Le Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (ou Plan Climat) le 26 juin 2019. C'est un projet partenarial qui comprend 126 actions pour les 6 prochaines années.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay ne peut agir seule sur son territoire pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la transition écologique. Compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste des communes aux côtés de l'agglomération est indispensable.

Le Plan Climat se fixe les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- Diminuer de 34 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 24 % les consommations d'énergie par rapport à 2012 ;
- Porter à 20 % la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique locale ;
- Réduire de 60 % les émissions de NOx dans les transports et le résidentiel ;
- Réduire de 48 % les émissions de PM₁₀ dans les transports et le résidentiel ;

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat est structuré autour de 9 axes :

- A. Réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- B. Se déplacer mieux et moins
- C. Développer une économie circulaire
- D. Agir au quotidien pour changer ensemble
- E. Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable
- F. Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes
- G. Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie
- H. Vers des services publics exemplaires
- I. Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) d'Ouest Essonne animeront un réseau air – énergie – climat constitué des référents de chaque commune. Cela permettra de partager les bonnes expériences des communes, de coopérer pour mettre en œuvre conjointement des actions et de se rassembler pour communiquer sur des actions communes.

Une première charte d'engagement composée de 25 actions a été adoptée par la Ville de Chilly-Mazarin en décembre 2019. Afin de la mettre en adéquation avec les ambitions de la nouvelle équipe municipale, une réflexion conjointe entre les élus et les services concernés a permis de déterminer les actions à déployer sur les trois prochaines années. Les actions déjà mises en œuvre depuis le début du mandat ont également été valorisées.

Huit axes ont été retenus, comprenant 27 actions :

- **Axe A : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments**

Le secteur du bâtiment représente près de 45% des consommations d'énergie et 25% des émissions de gaz à effets de serre en France. La Ville souhaite soutenir l'accompagnement des propriétaires pour leurs rénovations énergétiques et le programme Soleil qui permet de lutter contre la précarité énergétique.

- **Axe B : Se déplacer mieux et moins**

Le secteur du transport étant le secteur le plus émetteur en gaz à effets de serre et source de pollution de l'air, la Ville s'engage à favoriser les déplacements en vélo et la marche, dans le cadre d'un plan mobilité tenant compte des réalités du territoire et de l'étude sur la congestion du trafic.

- **Axe C : Développer une économie circulaire**

Afin de mieux gérer les flux de matières et d'énergie, la municipalité continue de déployer la collecte des biodéchets dans les établissements publics et travaille en parallèle sur des actions de réduction des déchets.

- **Axe D : Agir au quotidien pour changer ensemble**

La transition écologique doit se faire avec et par les habitants. La municipalité mène des actions de sensibilisation et soutient les initiatives citoyennes. La création et l'animation du Conseil Local de la Transition Ecologique, la coordination du mois du Développement Durable et toutes les animations pédagogiques organisées tout au long de l'année sont autant de moyens de mettre en œuvre cet axe.

- **Axe E : Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable**

La biodiversité, le système hydrologique et les espaces agricoles sont fragilisés. La municipalité met en place des actions soutenant l'agriculture locale et le développement d'espaces végétalisés favorables à la biodiversité.

- **Axe F : Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes**

- **Axe G : Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie**

Pour limiter le réchauffement climatique et l'impact des projets sur la biodiversité, la Ville tient compte de ces enjeux dans le cadre de la révision du PLU et développe la végétalisation de son territoire.

• Axe H : Vers des services publics exemplaires

La Ville possède un levier important pour activer la transition écologique sur son territoire en réduisant ses consommations d'énergie, en contrôlant la qualité de l'air de son patrimoine et en formant ses agents.

A travers cette charte, la commune de Chilly-Mazarin s'engage à :

- Nommer au moins un référent Climat-Air-Energie parmi ses élus ou dans ses services (cf. annexe 2) ;
- Participer aux réunions du réseau des référents Climat-Air-Energie (Comité technique Plan Climat, groupes de travail...) et partager ses expériences ;
- Participer au Comité de Pilotage du Plan Climat ;
- Adopter et mettre en œuvre un plan d'actions communal s'inscrivant dans les axes du Plan Climat (plan détaillé ci-après) ;
- Promouvoir le Plan Climat auprès de ses partenaires ;
- Valoriser et faire connaître les actions qu'elle mène, notamment sur le site agissonsourleclimat.fr.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage à :

- Valoriser et faire connaître les actions menées par la commune et concourant aux objectifs du Plan Climat ;
- Animer et coordonner le réseau des référents Climat-Air-Energie ;
- Soutenir la mise en œuvre d'actions collectives, intéressant plusieurs communes ;
- Fournir à la commune les supports de communication pour la mise en valeur des actions collectives menées ;

Plan d'actions communal :

Sur la période 2022 - 2025, la commune s'engage à mettre en place les 27 actions suivantes, dont le contexte et les détails sont développés en annexe :

Axe A	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments	N° action CPS
A1	Développer le conseil énergétique auprès des habitants aux moments et dans les espaces opportuns	14
A2	Mobiliser et proposer un accompagnement dédié aux copropriétés pour engager des travaux de rénovation	13
A3	Accompagner les pétitionnaires dans l'application des exigences thermiques et environnementales. Former les agents instructeurs des permis aux nouvelles réglementations thermiques	4 - 5
A4	Accompagner le déploiement du programme SOLEIL sur la Ville pour lutter contre la précarité énergétique	9
Axe B	Se déplacer mieux et moins	N° action CPS
B1	Favoriser les mobilités actives et améliorer les points noirs de circulation pour réduire la pollution locale	25

B2	Mettre en œuvre un plan vélo	34
B3	Développer la pratique du vélo et de la marche grâce à des animations dans les communes et des projets collectifs/citoyens : ville sans voiture, rando-vélo, ...	33
B4	Favoriser la mobilité électrique	22
Axe C	Développer une économie circulaire	N° action CPS
C1	Continuer la mise en place du tri à la source des biodéchets dans les établissements publics	58
C2	Accompagner les habitants dans leur démarche de réduction des déchets	68
Axe D	Agir au quotidien pour changer ensemble	N° action CPS
D1	Communiquer via différents canaux pour sensibiliser aux enjeux du dérèglement climatique et de la transition écologique	77
D2	Dynamiser les sites existants de compostage partagé et en implanter de nouveaux	78
D3	Susciter des actions collectives et initiatives citoyennes sur la transition écologique, notamment via les associations	79
D4	Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable	81
D5	Inciter à la récupération des eaux de pluie	
Axe E	Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable	N° action CPS
E1	Approvisionner la restauration collective locale en produits locaux et de saison	89
E2	Mieux connaître et suivre l'évolution des zones agricoles, des sols et de la biodiversité	
Axe F	Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes	N° action CPS
F1	Inciter à la production d'énergie renouvelable	
Axe G	Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie	N° action CPS
G1	Intégrer les sujets air-énergie-climat et bruit dans le PLU à l'occasion de la prochaine révision	105
G2	Préserver et développer les espaces végétalisés en ville et limiter l'imperméabilisation	110
Axe H	Vers des services publics exemplaires	N° action CPS
H1	Assurer un suivi de la qualité de l'air intérieur du patrimoine public et rendre visible les actions menées	119
H2	Réduire les consommations d'énergie et dépenses liées à l'éclairage public et valoriser les résultats	117
H3	Assurer un suivi énergétique du patrimoine communal pour réduire les consommations	116
H4	Sensibiliser et former les agents aux enjeux de la transition écologique	

H5	Accueillir des jeunes en services civiques pour la transition écologique pour des actions qui relèvent du champ d'action communal	84
H6	Inciter à l'utilisation des modes alternatifs grâce au « forfait mobilité durable » pour les déplacements domicile-travail	37
H7	Promouvoir l'innovation en matière de transition écologique : échanges bonnes pratiques, visites de sites, ...	